



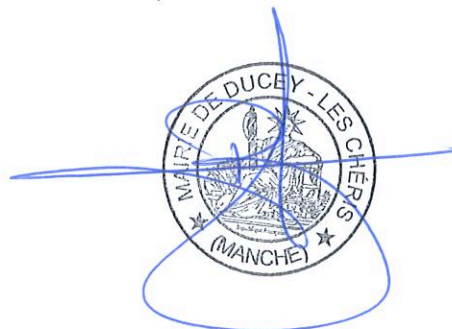
## COMMUNE NOUVELLE DE DUCEY-LES CHERIS

### Liste des délibérations examinées lors de la séance du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2026 *Article L2121-25 du CGCT*

| Numéro  | Objet de la délibération                                                                                                                  | Décision<br>du Conseil |
|---------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| 2026-65 | Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 4 juin 2026                                                                          | Adoptée                |
| 2026-66 | Gratuité d'emplacements au camping municipal pour les bénévoles de l'association Ducey Festiv' dans le cadre de la fête annuelle de Ducey | Adoptée                |
| 2026-67 | Gratuité d'emplacements au camping municipal au profit du comité de jumelage Laichingen dans le cadre de la fête annuelle de Ducey        | Adoptée                |
| 2026-68 | Tarification 2026-2027 des services périscolaires communaux (accueil et restauration)                                                     | Adoptée                |
| 2026-69 | Budget fournitures et livres scolaires pour les écoles publiques - année scolaire 2026-2027                                               | Adoptée                |
| 2026-70 | Tarification gîte d'étape                                                                                                                 | Adoptée                |
| 2026-71 | Avenant au bail de location des logements de la gendarmerie de Ducey-Les Chéris                                                           | Adoptée                |
| 2026-72 | Effacement des réseaux de la rue Montgomery : étude et travaux                                                                            | Adoptée                |
| 2026-73 | Effacement des réseaux de la rue de Boishue : étude                                                                                       | Adoptée                |
| 2026-74 | Règlement intérieur du conseil municipal                                                                                                  | Adoptée                |
| 2026-75 | Convention cadre pour l'adhésion de la commune aux missions facultatives du Centre De Gestion de la Manche (CDG 50)                       | Adoptée                |

Affiché le 02 07 2026

Le Maire, Nathalie BOUFFORT



COMMUNE NOUVELLE DE DUCEY-LES CHERISEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSSéance du 1<sup>er</sup> juillet 2026 – 20 Heures 30

L'an deux mil vingt-six, le 1<sup>er</sup> juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Nathalie BOUFFORT, Maire.

Présents (21) : Mme Nathalie BOUFFORT, M. Raynald PIQUET, Mme Isabelle HAMEL, M. Cyril SIRRE, Mme Nadège DELAHAYE, M. Bruno Gaignon, Mme Rachèle DERoyant, M. Franck DALLAIN, Mme Christelle MURIEL, M. Nathanaël ROUF, Mme Sophie BELLOIR, M. Lionel PIGEON, Mme Adeline TOUROUL, M. Sylvain LEMESLE, M. Jean-Claude MISERAY, Mme Céline JULIEN, Mme Céline BAILLY, M. David LIEVEQUIN, Mme Angélique SANSON, M. Christophe RIVIERE, Mme Laurence DETEY ;

Absents, excusés (6) : Mme Caroline TROCHON (donne pouvoir à Adeline TOUROUL), M. Maxime LECOURTILLER (donne pouvoir à Franck DALLAIN), M. Bruno BELPRE (donne pouvoir à Lionel PIGEON), Mme Aurélie ROYER (donne pouvoir à Céline BAILLY), Mme Sylvia LAMBERT (donne pouvoir à Christophe RIVIERE), M. Patrick LEVOYER ;

**2026-65 - Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 4 juin 2026**

*Rapporteur : Madame Nathalie BOUFFORT, Maire.*

Madame le Maire soumet le projet de Procès-Verbal de la séance du 4 juin 2026 à l'approbation du Conseil Municipal.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix sans abstention, décide :

**D'APPROUVER** le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 4 juin 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Nbre de Conseillers en exercice : 27

Nbre de Conseillers présents : 21

Nbre de pouvoirs : 5

Date de convocation : 26/06/2026

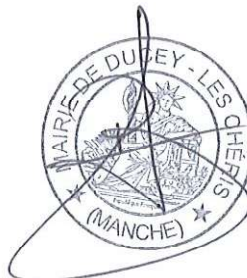
Pour extrait conforme,

Le Maire

Nathalie BOUFFORT

La secrétaire

Nadège DELAHAYE





COMMUNE NOUVELLE DE DUCEY-LES CHERISEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSSéance du 1<sup>er</sup> juillet 2026 – 20 Heures 30

L'an deux mil vingt-six, le 1<sup>er</sup> juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Nathalie BOUFFORT, Maire.

Présents (21) : Mme Nathalie BOUFFORT, M. Raynald PIQUET, Mme Isabelle HAMEL, M. Cyril SIRRE, Mme Nadège DELAHAYE, M. Bruno Gaignon, Mme Rachèle DERoyant, M. Franck DALLAIN, Mme Christelle MURIEL, M. Nathanaël ROUF, Mme Sophie BELLOIR, M. Lionel PIGEON, Mme Adeline TOUROUL, M. Sylvain LEMESLE, M. Jean-Claude MISERAY, Mme Céline JULIEN, Mme Céline BAILLY, M. David LIEVEQUIN, Mme Angélique SANSON, M. Christophe RIVIERE, Mme Laurence DETEY ;

Absents, excusés (6) : Mme Caroline TROCHON (donne pouvoir à Adeline TOUROUL), M. Maxime LE-COURTILLER (donne pouvoir à Franck DALLAIN), M. Bruno BELPRE (donne pouvoir à Lionel PIGEON), Mme Aurélie ROYER (donne pouvoir à Céline BAILLY), Mme Sylvia LAMBERT (donne pouvoir à Christophe RIVIERE), M. Patrick LEVOYER ;

**2026-66 - Gratuité exceptionnelle d'emplacements au camping au profit des bénévoles de Ducey Festiv - fête de Ducey 2026**

*Rapporteur : Cyril SIRRE, adjoint au Maire.*

L'association Ducey Festiv' organise la fête de Ducey sur plusieurs jours du vendredi 31 juillet au lundi 3 août 2026.

L'association a demandé à Madame le Maire à bénéficier, pour les bénévoles qui œuvrent pour la manifestation avec l'association, de la gratuité de 5 à 6 emplacements au sein du camping municipal de Ducey.

**CONSIDERANT** la demande de l'association Ducey Festiv' ;

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix avec trois abstentions (Christophe RIVIERE, Sylvia LAMBERT et Lionel PIGEON), décide :

**D'ACCORDER** aux bénévoles qui œuvrent pour la manifestation avec l'association, à titre exceptionnel, la gratuité de 6 emplacements au sein du camping municipal de Ducey durant la période de la fête de Ducey soit du vendredi 31 juillet au mercredi 5 août 2026 ;

**DE PRECISER** que le règlement du camping devra être respecté par les bénévoles œuvrant à la manifestation ;

**D'AUTORISER** le Maire à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Nbre de Conseillers en exercice : 27  
Nbre de Conseillers présents : 21  
Nbre de pouvoirs : 5  
Date de convocation : 26/06/2026

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Nathalie BOUFFORT

La secrétaire  
Nadège DELAHAYE



COMMUNE NOUVELLE DE DUCEY-LES CHERISEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSSéance du 1<sup>er</sup> juillet 2026 – 20 Heures 30

L'an deux mil vingt-six, le 1<sup>er</sup> juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Nathalie BOUFFORT, Maire.

Présents (21) : Mme Nathalie BOUFFORT, M. Raynald PIQUET, Mme Isabelle HAMEL, M. Cyril SIRRE, Mme Nadège DELAHAYE, M. Bruno GAIGNON, Mme Rachèle DEROYANT, M. Franck DALLAIN, Mme Christelle MURIEL, M. Nathanaël ROUF, Mme Sophie BELLOIR, M. Lionel PIGEON, Mme Adeline TOUROUL, M. Sylvain LEMESLE, M. Jean-Claude MISERAY, Mme Céline JULIEN, Mme Céline BAILLY, M. David LIEVEQUIN, Mme Angélique SANSON, M. Christophe RIVIERE, Mme Laurence DETEY ;

Absents, excusés (6) : Mme Caroline TROCHON (donne pouvoir à Adeline TOUROUL), M. Maxime LE-COURTILLER (donne pouvoir à Franck DALLAIN), M. Bruno BELPRE (donne pouvoir à Lionel PIGEON), Mme Aurélie ROYER (donne pouvoir à Céline BAILLY), Mme Sylvia LAMBERT (donne pouvoir à Christophe RIVIERE), M. Patrick LEVOYER ;

|                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>2026-67 - Gratuité exceptionnelle d'emplacements au camping au profit du comité de jumelage Laichingen - fête de Ducey 2026</b> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

*Rapporteur : Cyriel SIRRE, adjoint au Maire.*

L'association Ducey Festiv' organise la fête de Ducey sur plusieurs jours du vendredi 31 juillet au lundi 3 août 2026.

L'année 2026 est aussi celle du 40<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage entre la commune et la ville de Laichingen, en Allemagne.

Le comité de jumelage a demandé à Madame le Maire à bénéficier, pour ses membres, de la gratuité de 6 à 8 emplacements au sein du camping municipal de Ducey.

**CONSIDERANT** la demande de l'association « Comité de jumelage Laichingen » ;

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix sans abstention, décide :

**D'ACCORDER** aux membres du comité de jumelage, à titre exceptionnel, la gratuité de 8 emplacements au sein du camping municipal de Ducey durant la période de la fête de Ducey, soit du jeudi 30 juillet au mardi 4 août 2026 ;

**DE PRECISER** que le règlement du camping devra être respecté par le comité de jumelage ;

**D'AUTORISER** le Maire à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Nbre de Conseillers en exercice : 27  
Nbre de Conseillers présents : 21  
Nbre de pouvoirs : 5  
Date de convocation : 26/06/2026

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Nathalie BOUFFORT

La secrétaire  
Nadège DELAHAYE





COMMUNE NOUVELLE DE DUCEY-LES CHERISEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSSéance du 1<sup>er</sup> juillet 2026 – 20 Heures 30

L'an deux mil vingt-six, le 1<sup>er</sup> juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Nathalie BOUFFORT, Maire.

Présents (21) : Mme Nathalie BOUFFORT, M. Raynald PIQUET, Mme Isabelle HAMEL, M. Cyril SIRRE, Mme Nadège DELAHAYE, M. Bruno GAIGNON, Mme Rachèle DEROYANT, M. Franck DALLAIN, Mme Christelle MURIEL, M. Nathanaël ROUF, Mme Sophie BELLOIR, M. Lionel PIGEON, Mme Adeline TOUROUL, M. Sylvain LEMESLE, M. Jean-Claude MISERAY, Mme Céline JULIEN, Mme Céline BAILLY, M. David LIEVEQUIN, Mme Angélique SANSON, M. Christophe RIVIERE, Mme Laurence DETEY ;

Absents, excusés (6) : Mme Caroline TROCHON (donne pouvoir à Adeline TOUROUL), M. Maxime LECOURTILLER (donne pouvoir à Franck DALLAIN), M. Bruno BELPRE (donne pouvoir à Lionel PIGEON), Mme Aurélie ROYER (donne pouvoir à Céline BAILLY), Mme Sylvia LAMBERT (donne pouvoir à Christophe RIVIERE), M. Patrick LEVOYER ;

**2026-68 - Révision des tarifs 2026-2027 des services périscolaires communaux (accueil et restauration)**

Rapporteur : Cyril SIRRE, Adjoint au Maire.

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de revoir les tarifs liés aux affaires scolaires (calendrier de l'éducation nationale rythmant la vie des écoles), les tarifs de la restauration et de la garderie sont révisés par année scolaire.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix sans abstention, décide :

**DE FIXER** les tarifs 2026-2027 ainsi :

**ACCUEIL PERISCOLAIRE**

| LIBELLE                  | 2023   | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 |
|--------------------------|--------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Ecole maternelle</b>  |        |           |           |           |
| Matin                    | 1,65 € | 1,70 €    | 1,75 €    | 1,75 €    |
| Soir (goûter compris)    | 1,80 € | 1,85 €    | 1,91 €    | 1,91 €    |
| Journée                  | 2,35 € | 2,40 €    | 2,47 €    | 2,47 €    |
| <b>Ecole Elémentaire</b> |        |           |           |           |
| Matin ou soir            | 1,65 € | 1,70 €    | 1,75 €    | 1,75 €    |
| Journée                  | 2,20 € | 2,25 €    | 2,32 €    | 2,32 €    |

## RESTAURATION SCOLAIRE

| LIBELLE                               | 2023   | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 |
|---------------------------------------|--------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Enfant - Ducey Les chéris</b>      |        |           |           |           |
| <b>Forfait de 3-4-5 jours</b>         |        |           |           |           |
| QF de 0 à 600€                        | 0,80 € | 0,80 €    | 0,80 €    | 0,80 €    |
| QF de 601 à 1 000€                    | 1,00 € | 1,00 €    | 1,00 €    | 1,00 €    |
| QF de 1 001 à 1 100€                  | 2,60 € | 2,70 €    | 2,78 €    | 2,83 €    |
| QF >= à 1 101€                        | 3,75 € | 3,90 €    | 4,02 €    | 4,07 €    |
| <b>Repas occasionnel</b>              | 4,75 € | 4,95 €    | 5,10 €    | 5,15 €    |
| <b>Enfant - Hors Ducey Les Chéris</b> |        |           |           |           |
| <b>Forfait de 3-4-5 jours</b>         |        |           |           |           |
| QF de 0 à 600€                        | 0,80 € | 0,80 €    | 0,80 €    | 0,80 €    |
| QF de 601 à 1 000€                    | 1,00 € | 1,00 €    | 1,00 €    | 1,00 €    |
| QF de 1 001 à 1 100€                  | 2,60 € | 2,75 €    | 2,83 €    | 2,88 €    |
| QF >= à 1 101€                        | 4,00 € | 4,20 €    | 4,33 €    | 4,38 €    |
| <b>Repas occasionnel</b>              | 5,05 € | 5,30 €    | 5,46 €    | 5,51 €    |
| <b>Adulte</b>                         |        |           |           |           |
| Forfait de 3-4-5 jours                | 7,00 € | 7,30 €    | 7,52 €    | 7,57 €    |
| Repas occasionnel                     | 8,15 € | 8,50 €    | 8,80 €    | 8,85 €    |

**D'AUTORISER** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Nbre de Conseillers en exercice : 27  
 Nbre de Conseillers présents : 21  
 Nbre de pouvoirs : 5  
 Date de convocation : 26/06/2026

Pour extrait conforme,  
 Le Maire  
 Nathalie BOUFFORT

La secrétaire  
 Nadège DELAHAYE





COMMUNE NOUVELLE DE DUCEY-LES CHERISEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSSéance du 1<sup>er</sup> juillet 2026 – 20 Heures 30

L'an deux mil vingt-six, le 1<sup>er</sup> juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Nathalie BOUFFORT, Maire.

Présents (21) : Mme Nathalie BOUFFORT, M. Raynald PIQUET, Mme Isabelle HAMEL, M. Cyril SIRRE, Mme Nadège DELAHAYE, M. Bruno Gaignon, Mme Rachèle DEROYANT, M. Franck DALLAIN, Mme Christelle MURIEL, M. Nathanaël ROUF, Mme Sophie BELLOIR, M. Lionel PIGEON, Mme Adeline TOUROUL, M. Sylvain LEMESLE, M. Jean-Claude MISERAY, Mme Céline JULIEN, Mme Céline BAILLY, M. David LIEVEQUIN, Mme Angélique SANSON, M. Christophe RIVIERE, Mme Laurence DETEY ;

Absents, excusés (6) : Mme Caroline TROCHON (donne pouvoir à Adeline TOUROUL), M. Maxime LECOURTILLER (donne pouvoir à Franck DALLAIN), M. Bruno BELPRE (donne pouvoir à Lionel PIGEON), Mme Aurélie ROYER (donne pouvoir à Céline BAILLY), Mme Sylvia LAMBERT (donne pouvoir à Christophe RIVIERE), M. Patrick LEVOYER ;

|                                                                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>2026-69 - Budget fournitures et livres scolaires pour les écoles publiques pour l'année scolaire 2026-2027</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

*Rapporteur : Cyril SIRRE, Adjoint au Maire.*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** l'obligation pour la commune d'acheter directement les fournitures scolaires pour le compte des écoles publiques communales ;

**CONSIDERANT** que la participation communale accordée jusqu'alors était de 42,76 € par élève (délibéré en 2021) ;

**CONSIDERANT** les effectifs de la rentrée scolaire 2026-2027 à date (80 enfants en maternelle et 140 enfants en élémentaire) ;

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix sans abstention, décide :

**DE FIXER** la participation communale aux frais de fournitures administratives et pédagogiques par élève à hauteur de 42,76 € pour l'année scolaire 2026-2027 ;

**DE DETERMINER** le montant des participations communales par école publique selon le calcul ci-dessous :

- ✓ Pour l'école maternelle  $81 \times 42,76 \text{ €} = 3\,463,56 \text{ euros}$
- ✓ Pour l'école élémentaire :  $140 \times 42,76 \text{ €} = 5\,986,40 \text{ euros}$

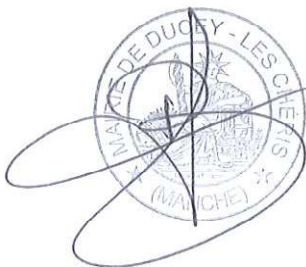
**D'INSCRIRE** les dépenses correspondantes au budget communal ;

**D'AUTORISER** le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Nbre de Conseillers en exercice : 27  
Nbre de Conseillers présents : 21  
Nbre de pouvoirs : 5  
Date de convocation : 26/06/2026

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Nathalie BOUFFORT



La secrétaire  
Nadège DELAHAYE

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Nadège Delahaye, the secretary.



COMMUNE NOUVELLE DE DUCEY-LES CHERISEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSSéance du 1<sup>er</sup> juillet 2026 – 20 Heures 30

L'an deux mil vingt-six, le 1<sup>er</sup> juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Nathalie BOUFFORT, Maire.

Présents (21) : Mme Nathalie BOUFFORT, M. Raynald PIQUET, Mme Isabelle HAMEL, M. Cyril SIRRE, Mme Nadège DELAHAYE, M. Bruno GAIGNON, Mme Rachèle DEROYANT, M. Franck DALLAIN, Mme Christelle MURIEL, M. Nathanaël ROUF, Mme Sophie BELLOIR, M. Lionel PIGEON, Mme Adeline TOUROUL, M. Sylvain LEMESLE, M. Jean-Claude MISERAY, Mme Céline JULIEN, Mme Céline BAILLY, M. David LIEVEQUIN, Mme Angélique SANSON, M. Christophe RIVIERE, Mme Laurence DETEY ;

Absents, excusés (6) : Mme Caroline TROCHON (donne pouvoir à Adeline TOUROUL), M. Maxime LECOURTILLER (donne pouvoir à Franck DALLAIN), M. Bruno BELPRE (donne pouvoir à Lionel PIGEON), Mme Aurélie ROYER (donne pouvoir à Céline BAILLY), Mme Sylvia LAMBERT (donne pouvoir à Christophe RIVIERE), M. Patrick LEVOYER ;

**2026-70 - Tarification gîte d'étape**

*Rapporteur : Madame Nathalie BOUFFORT, Maire.*

La présente délibération vise à fixer les tarifs dus à raison de l'utilisation du gîte d'étape communal à compter du 1<sup>er</sup> août 2026.

Madame le Maire rappelle que le gîte d'étape a vocation à ouvrir 6 mois de l'année.

L'année 2026 constituera ainsi la première année d'exploitation du gîte. Il est envisagé une mise en service du gîte au 1<sup>er</sup> août 2026.

La location s'opèrera par chambre. Il est rappelé que le gîte possède :

- Une chambre PMR au rez-de-chaussée ;
- De 3 chambres à l'étage,

Le gîte sera facturé par nuitée.

Il n'est pas prévu de location différente qu'il s'agisse de haute ou de basse saison, le gîte ayant vocation à ouvrir à partir du mois d'avril jusqu'au mois de septembre inclus de chaque année civile.

| Chambre concernée                                                                      | Tarifs   |
|----------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| Chambre 1 - PMR rez-de-chaussée<br>=> <i>La Sélune</i><br>2 lits simples (2 couchages) | 50 € TTC |
| Chambre 2 - étage<br>=> <i>La Sée</i><br>2 lits simples (2 couchages)                  | 50 € TTC |
| Chambre 3 - étage<br>=> <i>Le Couesnon</i><br>2 lits superposés (4 couchages)          | 90 € TTC |
| Chambre 4 – étage<br>=> <i>L'Oir</i><br>2 lits superposés (4 couchages)                | 90 € TTC |

Accusé de réception en préfecture  
050-200056521-20260701-2026-70-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2026  
Date de réception préfecture : 08/07/2026

Le tarif s'entend toutes taxes comprises (TTC) dont les frais de ménage et le linge.

L'ensemble des frais afférents à la location du gîte sera versé à la régie de recettes « location du gîte d'étape communal ».

S'agissant de la **taxe de séjour**, pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement, le tarif applicable par personne et par nuitée est compris entre 1% et 5% du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxe de séjour.

La taxe de séjour d'un meublé de tourisme non classé est calculée selon la formule suivante :  
Nombre de nuits x prix par nuit x nombre de personnes x pourcentage de la taxe de séjour = montant de la taxe.

Le pourcentage permettant de calculer la taxe de séjour est fixé à : 3 %.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix sans abstention, décide :

**DE FIXER** les conditions et les tarifs de locations du gîte d'étape communal comme énoncés ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> août 2026 ;

**D'AUTORISER** le Maire à établir les contrats de locations et à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Nbre de Conseillers en exercice : 27  
Nbre de Conseillers présents : 21  
Nbre de pouvoirs : 5  
Date de convocation : 26/06/2026

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Nathalie BOUFFORT

La secrétaire  
Nadège DELAHAYE



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the secretary, Nadège Delahaye.



COMMUNE NOUVELLE DE DUCEY-LES CHERISEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSSéance du 1<sup>er</sup> juillet 2026 – 20 Heures 30

L'an deux mil vingt-six, le 1<sup>er</sup> juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Nathalie BOUFFORT, Maire.

Présents (21) : Mme Nathalie BOUFFORT, M. Raynald PIQUET, Mme Isabelle HAMEL, M. Cyril SIRRE, Mme Nadège DELAHAYE, M. Bruno GIGNON, Mme Rachèle DEROYANT, M. Franck DALLAIN, Mme Christelle MURIEL, M. Nathanaël ROUF, Mme Sophie BELLOIR, M. Lionel PIGEON, Mme Adeline TOUROUL, M. Sylvain LEMESLE, M. Jean-Claude MISERAY, Mme Céline JULIEN, Mme Céline BAILLY, M. David LIEVEQUIN, Mme Angélique SANSON, M. Christophe RIVIERE, Mme Laurence DETEY ;

Absents, excusés (6) : Mme Caroline TROCHON (donne pouvoir à Adeline TOUROUL), M. Maxime LECOURTILLER (donne pouvoir à Franck DALLAIN), M. Bruno BELPRE (donne pouvoir à Lionel PIGEON), Mme Aurélie ROYER (donne pouvoir à Céline BAILLY), Mme Sylvia LAMBERT (donne pouvoir à Christophe RIVIERE), M. Patrick LEVOYER ;

**2026-71M - Avenant au bail de location des logements de la gendarmerie de Ducey-Les Chéris**

*Rapporteur : Madame Nathalie BOUFFORT, Maire.*

Aux termes d'un bail en date du 23 janvier 2016 et du 7 octobre 2016, la Communauté d'Agglomération a donné en location à l'Etat un immeuble d'habitation comprenant 4 logements situé à Ducey Les Chéris au 19, rue Docteur TIZON au profit du personnel de la brigade de gendarmerie de Ducey.

Cette location a été consentie pour une durée de neuf ans à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2013, moyennant un loyer annuel de 10 145 €.

Aux termes d'un avenant en date du 26 décembre 2017 et du 25 janvier 2018, le transfert des 4 logements à la commune a été acté à compter du 27 mai 2019.

Aux termes d'un acte en date du 22 septembre 2025, la commune a renouvelé la location au profit de l'Etat pour une durée de neuf ans à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022 moyennant un loyer de 11 090 €. Ce loyer est stipulé révisable triennalement.

La première période triennale étant arrivée à échéance, les parties décident de revaloriser le loyer annuel à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix sans abstention, décide :

**DE FIXER** le loyer annuel à 11 863 € à compter, de façon rétroactive, du 1<sup>er</sup> décembre 2025 ;

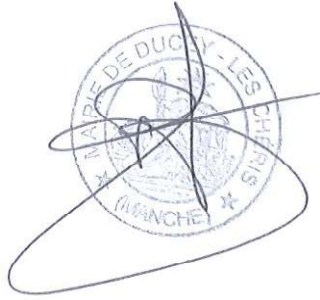
**D'AUTORISER** le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Nbre de Conseillers en exercice : 27  
Nbre de Conseillers présents : 21  
Nbre de pouvoirs : 5  
Date de convocation : 26/06/2026

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Nathalie BOUFFORT

La secrétaire  
Nadège DELAHAYE



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the secretary, Nadège Delahaye.



COMMUNE NOUVELLE DE DUCEY-LES CHERISEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSSéance du 1<sup>er</sup> juillet 2026 – 20 Heures 30

L'an deux mil vingt-six, le 1<sup>er</sup> juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Nathalie BOUFFORT, Maire.

Présents (21) : Mme Nathalie BOUFFORT, M. Raynald PIQUET, Mme Isabelle HAMEL, M. Cyril SIRRE, Mme Nadège DELAHAYE, M. Bruno GIGNON, Mme Rachèle DEROYANT, M. Franck DALLAIN, Mme Christelle MURIEL, M. Nathanaël ROUF, Mme Sophie BELLOIR, M. Lionel PIGEON, Mme Adeline TOUROUL, M. Sylvain LEMESLE, M. Jean-Claude MISERAY, Mme Céline JULIEN, Mme Céline BAILLY, M. David LIEVEQUIN, Mme Angélique SANSON, M. Christophe RIVIERE, Mme Laurence DETEY ;

Absents, excusés (6) : Mme Caroline TROCHON (donne pouvoir à Adeline TOUROUL), M. Maxime LECOURTILLER (donne pouvoir à Franck DALLAIN), M. Bruno BELPRE (donne pouvoir à Lionel PIGEON), Mme Aurélie ROYER (donne pouvoir à Céline BAILLY), Mme Sylvia LAMBERT (donne pouvoir à Christophe RIVIERE), M. Patrick LEVOYER ;

**2026-72M - Effacement des réseaux de la rue de Montgomery : étude et travaux**

*Rapporteur : Bruno GIGNON, adjoint au Maire.*

La commune souhaite engager des travaux d'effacement des réseaux, consistant à mettre en souterrain les réseaux aériens d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public, sur les dernières rues concernées sur la commune.

Une première opération sur l'année 2026 concerne la rue de Montgomery, pour un montant prévisionnel estimé à 160 000 € HT.

Le financement de cette opération serait assuré à hauteur de 113 000 € par le SDEM 50, le solde de 47 000 € restant à la charge de la commune.

L'étude et les travaux seront réalisés en 2026.

Les travaux d'effacement du réseau éclairage public ont déjà été déterminés par le SDEM 50 :

- Rénovation de l'armoire de commande A12 existante
- Fourniture et pose de 10 mâts cylindro-coniques d'une hauteur de 8 mètres, équipés d'un luminaire fourni par l'entreprise ECLATEC et de prises guirlandes pour l'éclairage de la rue Montgomery
- Fourniture et pose de 4 mâts cylindro-coniques d'une hauteur de 7 mètres équipés également d'un luminaire fourni par l'entreprise ECLATEC
- Dépose de 8 luminaires vétustes sur poteaux

Cette opération de travaux sera aussi accompagnée d'une réfection complète de la chaussée et des trottoirs sur l'ensemble de l'emprise concernée par l'effacement des réseaux, dans le cadre du marché à bons de commande conclu avec l'entreprise Pigeon.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis de la commission « mobilité - voirie - aménagement urbain - transition écologique » en date du 3 juin 2026 : favorable à l'unanimité.

**CONSIDERANT** que l'enfouissement des réseaux embellit le cadre de vie des habitants et améliore la sécurité des réseaux, non soumis aux intempéries météorologiques ;

**CONSIDERANT** que la pré-étude financière du SDEM 50 a permis d'établir un premier estimatif ainsi que la nature des travaux de réseaux d'éclairage public dans le périmètre de l'enfouissement ;

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix avec une abstention (Mme DETEY), décide :

**DE PROCEDER** à l'étude et aux travaux portant sur l'effacement des réseaux de la rue de Montgomery en 2026 ;

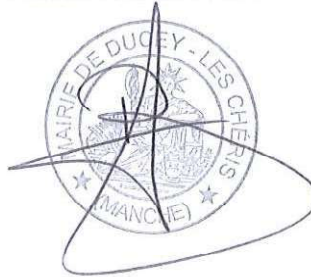
**D'INSCRIRE** le montant de l'étude et des travaux au budget communal 2026 ;

**D'AUTORISER** le Maire à signer tout acte afférant à ce projet.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Nbre de Conseillers en exercice : 27  
Nbre de Conseillers présents : 21  
Nbre de pouvoirs : 5  
Date de convocation : 26/06/2026

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Nathalie BOUFFORT



La secrétaire  
Nadège DELAHAYE

A blue ink handwritten signature, likely belonging to Nadège Delahaye, is written next to her name.



COMMUNE NOUVELLE DE DUCEY-LES CHERISEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSSéance du 1<sup>er</sup> juillet 2026 – 20 Heures 30

L'an deux mil vingt-six, le 1<sup>er</sup> juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Nathalie BOUFFORT, Maire.

Présents (21) : Mme Nathalie BOUFFORT, M. Raynald PIQUET, Mme Isabelle HAMEL, M. Cyril SIRRE, Mme Nadège DELAHAYE, M. Bruno GAIGNON, Mme Rachèle DEROYANT, M. Franck DALLAIN, Mme Christelle MURIEL, M. Nathanaël ROUF, Mme Sophie BELLOIR, M. Lionel PIGEON, Mme Adeline TOUROUL, M. Sylvain LEMESLE, M. Jean-Claude MISERAY, Mme Céline JULIEN, Mme Céline BAILLY, M. David LIEVEQUIN, Mme Angélique SANSON, M. Christophe RIVIERE, Mme Laurence DETEY ;

Absents, excusés (6) : Mme Caroline TROCHON (donne pouvoir à Adeline TOUROUL), M. Maxime LECOURTILLER (donne pouvoir à Franck DALLAIN), M. Bruno BELPRE (donne pouvoir à Lionel PIGEON), Mme Aurélie ROYER (donne pouvoir à Céline BAILLY), Mme Sylvia LAMBERT (donne pouvoir à Christophe RIVIERE), M. Patrick LEVOYER ;

**2026-72 - Effacement des réseaux de la rue de Boishue - étude**

*Rapporteur : Bruno GAIGNON, adjoint au Maire.*

La commune souhaite engager des travaux d'effacement des réseaux, consistant à mettre en souterrain les réseaux aériens d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public, sur les dernières rues concernées sur la commune.

Les réseaux d'assainissement et d'eau potable ayant récemment été réalisés, et compte tenu de l'état de la chaussée à l'issue de ces travaux, il apparaît nécessaire de procéder à l'effacement des réseaux avant d'engager la réfection de la voirie.

Au regard de l'ampleur du projet, il est nécessaire de programmer les études en 2026 et les travaux en 2027.

Cette opération sera menée en coordination avec un projet d'aménagement de la voirie élaboré en partenariat avec le Département, la rue de Boishue étant une route départementale.

Selon une première estimation par le SDEM 50, le coût prévisionnel de l'effacement des réseaux est estimé à 510 000 € HT

Une participation du SDEM50 est attendue à hauteur de 290 000 €, portant le reste à charge pour la commune à 220 000 €.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'avis de la commission « mobilité - voirie - aménagement urbain - transition écologique » en date du 3 juin 2026 : favorable à l'unanimité.

**CONSIDERANT** que l'enfouissement des réseaux embellit le cadre de vie des habitants et améliore la sécurité des réseaux, non soumis aux intempéries météorologiques ;

**CONSIDERANT** que la pré-étude financière du SDEM 50 a permis d'établir un premier estimatif ainsi que la nature des travaux de réseaux d'éclairage public à réaliser dans le périmètre d'enfouissement.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide :

Accusé de réception en préfecture  
050-200056521-20260701-2026-72-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2026  
Date de réception préfecture : 08/07/2026

**DE PROCEDER** à l'étude portant sur l'effacement des réseaux de la rue de Boishue en 2026 et la réalisation des travaux en 2027 ;

**D'INDIQUER** que la dépense liée à l'étude pour l'effacement de réseaux rue de Boishue est bien inscrite au budget 2026 ;

**D'INSCRIRE** le montant des travaux qui ressortira de l'étude, au budget communal 2027 permettant la réalisation de ces derniers ;

**D'AUTORISER** le Maire à signer tout acte afférant à ce projet, notamment le moment venu, la délégation de la maîtrise d'ouvrage au Département pour la réalisation des travaux.

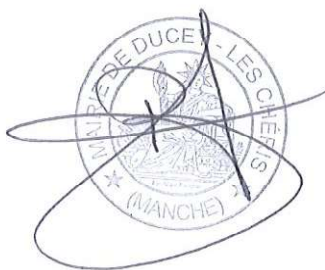
---

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Nbre de Conseillers en exercice : 27  
Nbre de Conseillers présents : 21  
Nbre de pouvoirs : 5  
Date de convocation : 26/06/2026

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Nathalie BOUFFORT

La secrétaire  
Nadège DELAHAYE



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the secretary, Nadège Delahaye.



COMMUNE NOUVELLE DE DUCEY-LES CHERISEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSSéance du 1<sup>er</sup> juillet 2026 – 20 Heures 30

L'an deux mil vingt-six, le 1<sup>er</sup> juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Nathalie BOUFFORT, Maire.

Présents (21) : Mme Nathalie BOUFFORT, M. Raynald PIQUET, Mme Isabelle HAMEL, M. Cyril SIRRE, Mme Nadège DELAHAYE, M. Bruno Gaignon, Mme Rachèle DERoyant, M. Franck DALLAIN, Mme Christelle MURIEL, M. Nathanaël ROUF, Mme Sophie BELLOIR, M. Lionel PIGEON, Mme Adeline TOUROUL, M. Sylvain LEMESLE, M. Jean-Claude MISERAY, Mme Céline JULIEN, Mme Céline BAILLY, M. David LIEVEQUIN, Mme Angélique SANSON, M. Christophe RIVIERE, Mme Laurence DETEY ;

Absents, excusés (6) : Mme Caroline TROCHON (donne pouvoir à Adeline TOUROUL), M. Maxime LECOURTILLER (donne pouvoir à Franck DALLAIN), M. Bruno BELPRE (donne pouvoir à Lionel PIGEON), Mme Aurélie ROYER (donne pouvoir à Céline BAILLY), Mme Sylvia LAMBERT (donne pouvoir à Christophe RIVIERE), M. Patrick LEVOYER ;

**2026-74 - Règlement intérieur du conseil municipal**

*Rapporteur : Madame Nathalie BOUFFORT, Maire.*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-8 relatif à l'adoption d'un règlement intérieur pour les communes de 1 000 habitants et plus ;

**VU** l'installation du conseil municipal en date du 20 mars 2026 ;

**CONSIDERANT** que la commune de Ducey-Les Chéris, comptant 2 851 habitants est tenue d'adopter un règlement intérieur dans un délai de six mois suivant son installation ;

**CONSIDERANT** la nécessité de préciser les modalités de fonctionnement du conseil municipal, notamment en ce qui concerne l'organisation des séances, la tenue des débats, les droits des conseillers municipaux et les conditions d'expression des groupes ;

**CONSIDERANT** le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération

Il est rappelé que chaque conseiller municipal a été destinataire du règlement proposé.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix sans abstention, décide :

**D'APPROUVER** le règlement intérieur du conseil municipal figurant en annexe et amendé des dispositions échangées en séance ;

**DE PRECISER** que ce règlement intérieur entrera en vigueur à compter de son adoption et s'appliquera pour toute la durée du mandat municipal en cours ;

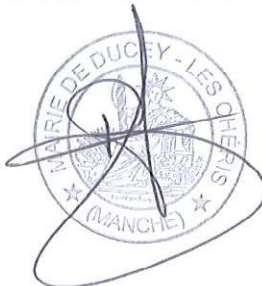
**D'AUTORISER** le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

---

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Nbre de Conseillers en exercice : 27  
Nbre de Conseillers présents : 21  
Nbre de pouvoirs : 5  
Date de convocation : 26/06/2026

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Nathalie BOUFFORT



La secrétaire  
Nadège DELAHAYE



COMMUNE NOUVELLE DE DUCEY-LES CHERISEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSSéance du 1<sup>er</sup> juillet 2026 – 20 Heures 30

L'an deux mil vingt-six, le 1<sup>er</sup> juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Nathalie BOUFFORT, Maire.

Présents (21) : Mme Nathalie BOUFFORT, M. Raynald PIQUET, Mme Isabelle HAMEL, M. Cyril SIRRE, Mme Nadège DELAHAYE, M. Bruno GAIGNON, Mme Rachèle DEROYANT, M. Franck DALLAIN, Mme Christelle MURIEL, M. Nathanaël ROUF, Mme Sophie BELLOIR, M. Lionel PIGEON, Mme Adeline TOUROUL, M. Sylvain LEMESLE, M. Jean-Claude MISERAY, Mme Céline JULIEN, Mme Céline BAILLY, M. David LIEVEQUIN, Mme Angélique SANSON, M. Christophe RIVIERE, Mme Laurence DETEY ;

Absents, excusés (6) : Mme Caroline TROCHON (donne pouvoir à Adeline TOUROUL), M. Maxime LECOURTILLER (donne pouvoir à Franck DALLAIN), M. Bruno BELPRE (donne pouvoir à Lionel PIGEON), Mme Aurélie ROYER (donne pouvoir à Céline BAILLY), Mme Sylvia LAMBERT (donne pouvoir à Christophe RIVIERE), M. Patrick LEVOYER ;

**2026-75 - Convention cadre pour l'adhésion de la commune aux missions facultatives du Centre De Gestion de la Manche (CDG 50)**

*Rapporteur : Madame Nathalie BOUFFORT, Maire.*

Le Centre De Gestion de la Manche assure, pour le compte des collectivités et établissements affiliés, des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et le Code Général De La Fonction Publique.

Il est précisé que les missions institutionnelles découlent directement de la loi et sont financées par une cotisation obligatoire dont le taux est fixé annuellement par délibération du Conseil d'Administration du Centre De Gestion dans la limite de 0,80 % sur la masse des rémunérations versées aux agents des collectivités affiliées.

La mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenue un enjeu stratégique en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, le Centre De Gestion de la Manche propose, au-delà des missions obligatoires, des missions facultatives. Dans ce cadre, il met son expertise technique et méthodologique au service des collectivités et établissements publics pour le pilotage et la gestion de leurs ressources humaines.

Certaines missions facultatives, dans la mesure où elles sont financées par la cotisation additionnelle, sont mobilisables en dehors de ce conventionnement :

1. Formation d'une cohorte annuelle de secrétaires généraux de mairie,
2. Mise à disposition d'un outil de gestion des carrières, de production des actes administratifs (AGIRHE),
3. Assistance à la rédaction des actes de carrière,
4. Assistance en matière de retraite et invalidité,
5. Réunions territorialisées, ateliers et webinaires d'information et de sensibilisation,
6. Mise à disposition de fiches statutaires,
7. Newsletter mensuelle de l'actualité RH,
8. Conseils en prévention des risques professionnels,
9. Formation des assistants de prévention,
10. Animation du réseau des préventeurs,
11. Accompagnement et conseil sur les aides sociales et handicap,

Accusé de réception en préfecture  
063-20056621-2026-04-2026-75-1-1  
Date de télétransmission : 08/07/2026  
Date de réception préfecture : 08/07/2026

12. Assistance à la négociation et à la gestion des contrats d'assurance statutaire,
13. Assistance à la négociation et à la gestion des contrats de protection sociale complémentaire.

D'autres missions nécessitent un conventionnement spécifique. Dans un souci de simplification et d'harmonisation des procédures administratives, le Centre De Gestion propose la mise en place d'une convention-cadre. Celle-ci organise les modalités d'intervention et les dispositions financières. Cette convention est complétée par des conditions particulières d'utilisation pour certaines missions.

Le Conseil d'Administration du Centre De Gestion peut, au cours de la convention, supprimer et/ou créer une ou plusieurs missions facultatives. Il peut également procéder, en cours de convention, à une révision des tarifs, notamment en cas d'évolution importante des éléments de composition du coût de la mission.

Il est précisé que les précédentes conventions signées entre la collectivité et le CDG 50, et qui sont couvertes par cette convention-cadre unique ou un conventionnement associé, sont résiliées à compter de la signature de la convention-cadre.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix sans abstention, décide :

**DE SIGNER** la convention-cadre d'utilisation des missions facultatives du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche,

**D'ADHERER** aux missions régulières suivantes :

- ✓ Intérim territorial ;
- ✓ Appui au calcul des indemnités de licenciement ;
- ✓ Appui au calcul et au suivi des droits à chômage ;
- ✓ Médecine préventive (suivi médical individuel, étude de poste et visite de site) ;
- ✓ Inspection santé et sécurité au travail, mission d'inspection en matière d'hygiène et sécurité (ACFI) ;
- ✓ Référent signalement des agents témoins ou victimes d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes, de menaces et d'actes d'intimidation ;
- ✓ Référent alerte éthique ;
- ✓ Gestion administrative du collège référent déontologue de l' élu local ;
- ✓ Gestion documentaire.

**D'AUTORISER** le Maire à signer les actes subséquents (convention complémentaire, proposition d'intervention, formulaires de demande de mission etc.) pour les missions régulières ainsi que pour toutes les missions ponctuelles et mobilisables sur demande expresse de la collectivité.

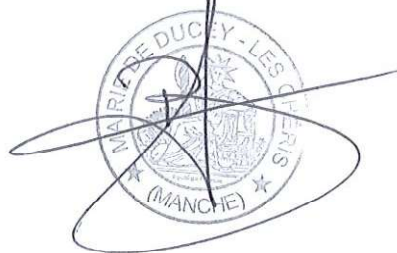
**D'AUTORISER** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Nbre de Conseillers en exercice : 27  
Nbre de Conseillers présents : 21  
Nbre de pouvoirs : 5  
Date de convocation : 26/06/2026

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Nathalie BOUFFORT

La secrétaire  
Nadège DELAHAYE



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the secretary, Nadège Delahaye.